

REGLEMENT DU 10KMS DES 23°FOULEES GUEROISES – DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2016

- 1- Epreuve ouverte à tous, licenciés et non licenciés à partir de la catégorie : cadets- cadettes.
- 2- Les participants FFA devront obligatoirement présenter leur licence en cours de validité ou transmettre une photocopie lors de leurs inscriptions. Les non licenciés, français ou étrangers devront obligatoirement présenter un certificat médical ou photocopie de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. **La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par présentation directe ou celle de licence).**
- 3- Parcours de 10 kms avec 3 boucles en centre-ville, fléché et mesuré.
- 4- Accompagnateurs : aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.
- 5- Abandon : en cas d'abandon, vous devez remettre votre dossard dans les meilleurs délais à l'arrivée.
- 6- Départ rue St Thomas (face à la médiathèque) : 14h30
- 7- Arrivée de la course : Idem départ
- 8- 1 poste de ravitaillement
- 9- Assurance : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leur préposé et de tous les participants aux foulées guéroises. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 10- Communication et droit à l'image : chaque participant autorise les organisateurs à exploiter les images photographiques et les vidéos faites durant les épreuves, en vue de promouvoir les foulées guéroises ou rendre compte du déroulement de celles-ci.
- 11- Engagement : 8 € jusqu'au samedi 19 novembre 2016 (20h00) puis 10€ ensuite et le jour de la course.
- 12- Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.
De plus, toutes personnes rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- 13- Remise des dossards le dimanche 20 novembre 2016 à partir de 12h30 à la salle des fêtes de Guer. Aucun dossard ne sera expédié.
- 14- La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard transmis par ; l'organisateur, fixé sur la poitrine par 4 épingles.
Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.
- 15- Classement général et par catégorie avec chronométrage. Catégorie d'âge de la fédération française d'athlétisme.
- 16- Montant des primes ; 1° - 60€ / 2° - 30€ / 4° - 20€ / 5° - 15€ pour les 5 premier hommes et femmes au scratch.
Coupes aux premiers des autres catégories non récompensées au scratch.
Récompenses au premier Guérois et à la première Guéroise (Rubrique « club » identifié comme suit : Guer).

Le challenge des commerçants de la ville de Guer (remis en jeu chaque année) récompensera la meilleure équipe de 3 coureurs et/ou coureuses d'un même club ou association, toutes catégories confondues, par addition des places. En cas d'égalité, le classement sera effectué en fonction de la meilleure 3° place des équipes concernées.

Un cadeau sera offert à chaque coureur.

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses